



ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU LUNDI 19 DECEMBRE 2022 A 20 H 00

A la suite de la publication dans le Journal officiel N° 43 du 1^{er} décembre 2022 et de la convocation par tout ménage et par affichage public, une assemblée ordinaire a eu lieu ce jour à 20 h 00 à la halle de gymnastique.

Electrices et électeurs inscrits 547
Electrices et électeurs présents 35

Président : M. Walter RUFER
Secrétaire : Mme Marie FEY
Scrutateurs : M. Eric PETERMANN et M. Charles CUTTAT

Le Président souhaite la bienvenue à toutes et à tous à cette assemblée communale ordinaire.

Après s'être assuré que le droit de vote n'était pas contesté à l'une ou l'autre des personnes présentes, le Président donne lecture de l'

PROCES-VERBAL

Ordre du jour :

1. **Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée.**
2. **A) Prendre connaissance et accepter le règlement communal relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP).**
B) Prendre connaissance et accepter le règlement tarifaire qui en découle.
3. **A) Prendre connaissance et accepter le règlement communal relatif à l'évacuation et au traitement des eaux usées (RETE).**
B) Prendre connaissance et accepter le règlement tarifaire qui en découle.
4. **Prendre connaissance et accepter le règlement communal relatif à la gestion des eaux de surfaces (RGES).**
5. **Information sur le projet d'aménagement d'arrêts de bus LHand à la rue des Oeuches.**
6. **Discuter et voter la quotité d'impôt, les taxes communales ainsi que le budget 2023.**
7. **Approbation des membres de la Commission d'école.**
8. **Divers**

Acceptation de l'ordre du jour sans modification.

1. **Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée.**
Le procès-verbal est accepté à l'unanimité sans modification.

2. A) Prendre connaissance et accepter le règlement communal relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP).

Entrée en matière :

M. TISSOT : les nouveaux règlements présentés sont une volonté du Canton avec un ajustement des prix possible. Règlements effectués selon les directives cantonales, Mme TREMBLAY-OTTIS du bureau RWB est présente pour donner des précisions sur les règlements concernant les eaux. M. TISSOT remercie toutes les personnes qui ont œuvrées à la réalisation de ces règlements.

Pas de question, l'entrée en matière est acceptée à la majorité (28 voix) avec 7 absentions.

Mme TREMBLAY-OTTIS :

Même méthode pour les eaux usées et l'eau potable. (Voir présentation ci-jointe)

Le Président ouvre les questions :

M. ROSSE : que comprend la taxe de base ?

Mme TREMBLAY : le prix par compteur (chaque compteur est dans sa tranche)

M. PETERMANN : les prix présentés ne sont pas réels.

M. KOCHER : il n'est pas possible de compter un prix par compteur.

Mme TREMBLAY : le système ne change pas, une taxe de base et une taxe de consommation.

M. KOCHER : ne comprend pas le prix de la taxe de base.

Mme TREMBLAY : la taxe de base est plus élevée mais la taxe de consommation est plus basse, selon la méthode transmise par le Canton.

M. NEGREIRA : les agriculteurs paient plus pour abreuver leurs animaux qui nous alimentent et ce n'est pas normal selon lui.

Mme TREMBLAY : le service des eaux doit s'autofinancer sans faire de bénéfice

M. RANZI : on incite les gros consommateurs à consommer plus pour payer moins.

Mme TREMBLAY : il a été priorisé pour les agriculteurs.

Mme TREMBLAY : le fonds qui sera pour l'eau potable sera dédié à l'eau potable et l'eau usée.

M. JORAY : est-ce que le Canton impose d'avoir plusieurs compteurs sur une exploitation que seulement 1 compteur global.

Mme TREMBLAY : aucune obligation cantonale, compteur maison familiale T2 et compteur agricole T4, selon les calculs, l'un dans l'autre le prix final est similaire.

M. CRETIN : quelle est la raison pour qu'un agriculteur ait plusieurs compteurs.

Le Président passe au vote :

12 acceptations, 5 refus et 18 abstentions, le règlement est accepté à la majorité.

B) Prendre connaissance et accepter le règlement tarifaire qui en découle.

Pas d'entrée en matière

Pas de question

Entrée en matière acceptée à la l'unanimité.

M. TISSOT : pour un ordre d'idée, un ménage de 4 personnes payait CHF 6.44 m3 pour les 2 eaux inclus avec le compteur, si acceptation du présent règlement soit CHF 5.07 m3, cela représenterait un gain annuel par ménage de 4 personnes de CHF 302.-

Pas de question, le Président passe au vote :

Le règlement tarifaire tel que présenté est accepté à la majorité.

3. A) Prendre connaissance et accepter le règlement communal relatif à l'évacuation et au traitement des eaux usées (RETE).

L'entrée en matière acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre les questions :

M. MERCAY : où se situe le prix de Rossemaison par rapport aux autres communes ?

Mme TREMBLAY : Rossemaison est moins cher, 2023 et 2024 toutes les communes devront adopter ces nouveaux règlements.

M. KOCHER : les compteurs d'eau sont-ils la propriété de la Commune ?

M. TISSOT : affirmatif, la tuyauterie à la charge du propriétaire mais le compteur à charge de la commune. Il n'y aura pas une taxe et une location mais uniquement une taxe. M. TISSOT propose de faire un essai durant quelques années et la tarification peut être revue si besoin, rien n'est figé.
Mme RAETZ STEULET : craint de se retrouver dans une situation comme à Haute-Sorne.
M. TISSOT : négatif, la situation a été analysée avec du recul.

*Plus de questions, le Président passe au vote :
Le règlement tel que présenté (RETE) est accepté à la majorité*

B) Prendre connaissance et accepter le règlement tarifaire qui en découle.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Actuellement à CHF 3.80 m3, si acceptation le montant serait à CHF 1.60 m3 pour un ménage de 4 personnes. Ces nouveaux règlements permettent de revenir à une tarification raisonnable. Avec l'argent sur le fonds, il serait certainement possible de financer la réfection souterraine de la rue des Grands-Champs.

M. ROSSE : selon Mme TREMBLAY-OTTIS, le SEDE avait anticipé les prix futurs, est-il possible de les connaître ?

M. TISSOT : affirmatif, mais il n'a pas les chiffres sous les yeux, par contre il n'y aura pas d'augmentation, la valeur de maintien n'était malheureusement pas connue avant.

M. RANZI : M. Prix à Berne, recommandait une baisse de tarif.

Mme TREMBLAY-OTTIS : négatif, prise de la moyenne sur les années à venir pour fixer la taxe.

M. CRETIN : trouve qu'il y a certainement erreur de procédure dans l'intitulé de l'ordre du jour et les présentations effectuées et partage l'avis du Président qui trouve l'ordre du jour pas clair.

Mme TREMBLAY : il s'agissait d'une présentation globale pour avoir une vue d'ensemble.

*Plus de questions, le Président passe au vote :
Le règlement tarifaire tel que présenté est accepté à la majorité.*

4. Prendre connaissance et accepter le règlement communal relatif à la gestion des eaux de surfaces (RGES).

M. TISSOT : précision, il s'agit d'un règlement sur les eaux de surface concernant les étangs et le ruisseau. Eléments étudiés par BIOTEC pour obtenir un plan d'entretien des cours d'eau et plan d'eau afin d'uniquement entretenir les éléments actuels existants. Nous avons jusqu'au 31.12.2021 pour présenter le projet au service cantonal. Les taxes seront communiquées dans le budget.

M. KOCHER : voté il y a plusieurs années, le remaniement parcellaire, entretien annuel et jamais de souci jusqu'à maintenant donc pourquoi voter ce règlement.

M. TISSOT : il s'agit d'une obligation cantonale.

M. Charles CUTTAT : propose de refuser l'entrée en matière et laisser le Canton trouver une solution.

M. CRETIN : discussion intéressante avec M. RUFER, ce règlement serait utile qu'en cas de besoin et menaces, exemple qui a pu être résolu sans faire appel à ce règlement. Partage l'opinion de M. CUTTAT et propose le refus de l'entrée en matière. Il ne s'agit pas d'une loi mais d'un règlement.

M. RUFER : le Canton a invité les communes à mettre en place ce règlement car comme Courroux ou d'autres communes possèdent des rivières et ruisseaux et donc un risque de crue est possible, prévention pour les biens si le ruisseau sort de son lit. Pour Rossemaison ce n'est pas un problème, le Conseil communal souhaite par ce règlement, éviter les inondations de 2021 au sein du village, préoccupation et identifier les risques potentiels futurs pour les biens de la commune et non de ressortir de terre des ruisseaux. Fortes précipitations, éviter l'atteinte des biens et ce règlement crée des moyens pour résoudre d'éventuels litiges. Rassure les habitants, on ne va pas réouvrir les cours d'eau morts. Les agriculteurs possèdent un droit d'opposition qui les protège en cas d'éventuelles ouvertures.

M. KOCHER : l'article 18 dans le règlement stipule un aménagement des cours d'eau, cela veut dire quoi ?

M. RUFER : l'article stipule on peut et non on doit. Il faut également savoir que si un article dérange, il est possible de le supprimer.

M. CRETIN : l'Assemblée communale peut même rejeter un règlement et mentionne que si les discussions avaient été plus claires il y a quelques années, les craintes auraient été moins fortes ce soir.

Refus de l'entrée en matière à la majorité (24 refus, 4 acceptations, 7 abstentions).
Le règlement communal relatif à la gestion des eaux de surfaces (RGES) est donc refusé.

5. Information sur le projet d'aménagement d'arrêts de bus LHand à la rue des Oeuches

Mme FLURY présente M. Frédéric BRUNNER de la société ATB pour donner des explications liées à ce projet et mentionne qu'il s'agit uniquement d'une information.

M. BRUNNER : projet d'aménagement de 2 arrêts de bus à la rue des Oeuches.
Devis à +- 10% à CHF 235'000 TTC / Montant sans aucune subvention.

M. MERCAY : a de la peine à visualiser les 3 nouvelles places de parking.

M. BRUNNER : le long des places actuelles de la commune vers le panneau communal, le talus ne sera pas touché et la distance est suffisante pour parquer dans les places actuelles.

M. MERCAY : demande si ces 3 places sont nécessaires.

M. RUFER : mariages ou cultes, il est toujours appréciable d'avoir quelques places de plus au sein du village.

Mme RAETZ-STEULET : dans le cadre de la Commission d'école, possible de surélever le passage piétons pour limiter la vitesse des automobilistes et la sécurité des enfants.

M. BRUNNER : cela n'a pas été pris en compte mais il y aurait une possibilité, après rétrécissement de la route et ligne continue.

M. CRETIN : remerciements pour cette information intéressante, combien seraient les subventions.

M. RUFER : projet qui fait partie des mesures AGGLO entre CHF 60'000 et CHF 80'000.-

6. Discuter et voter la quotité d'impôt, les taxes communales ainsi que le budget 2023.

L'entrée en matière est acceptée à la majorité.

(Voir présentation ci-jointe)

M. RUFER : budget 2023 présenté avec un bénéfice de CHF 129'386, charges de transferts augmentation de CHF 118'000 soit 4.23%, nous n'avons pas le choix car il s'agit d'une obligation cantonale. Investissements de CHF 370'000 avec le quai LHand amorti sur 20 ans, si au mois de juin 2023 le quai n'est pas accepté le budget 2023 sera amélioré. Proposition de baisser la quotité d'impôt de 2.10 à 2.05.

Le Conseil communal propose de baisser gentiment la quotité d'impôt et si tout va bien, pourquoi pas baisser à 2.00 dans le futur.

Bourgeoisie : budget 2023 présenté avec un bénéfice de CHF 35'000, travaux prévus éventuels des installations solaires sur les bâtiments de Tilleuls 1 et 2.

Le Président ouvre les questions :

M. MERCAY : le budget ne mentionne aucunement la réfection de la rue des Grands-Champs.

M. RUFER : le mandat d'étude a été réalisé, capacité d'investissement annuel de CHF 260'000 donc pas de problème pour passer cela en juin 2023. Bonne nouvelle, réserve sur l'eau de CHF 1'100'000 pour modifier le sous-sol de la rue des Grands-Champs.

M. RANZI : avez-vous anticipé les actes des règlements d'eau.

M. RUFER : si acceptation du RGES, une taxe aurait été prévue, rien n'est au budget.

M. CRETIN : réfection des charges du parcours VITA qui prend en charge ?

Mme LOEWENGUTH : seule la commune à la charge de ces frais, la ZURICH ASSURANCE n'entre nullement en matière.

Plus de questions, le Président passe au vote :

La quotité d'impôt de 2.05, les taxes communales et le budget tels que présentés sont acceptés à l'unanimité.

7. **Approbation des membres de la Commission d'école.**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Mme LOEWENGUTH : remerciements à Mme STEULET-RAETZ pour les 10 ans au sein de la Commission d'école.

Démissions : Mme Stéphanie STEULET-RAETZ, Mme Valérie LANTERNA et Mme Sandrine WENGER.

Admissions : nouvelle commission au 01.01.2023 pour Rossemaison
Mme Pierrette PAPAUX, Présidente
Mme Tania BERDAT-SOMMER, Membre
Mme Magalie RION, Membre
Mme Catherine LOEWENGUTH, représentante du Conseil communal

Pas de question, le Président passe au vote :

Les membres de la Commission d'école sont acceptés à l'unanimité.

8. **Divers**

Mme FLURY donne des informations sur l'aménagement de la chaussée et la création d'une piste cyclable. Rencontre avec les propriétaires concernés, début des travaux en 2024, ce projet sera entièrement pris en charge par le Canton.

Projet de l'assainissement de la rue des Grands-Champs, le projet a pris plus de temps que prévu. Le Conseil communal a pris position sur la variante présentée (voir présentation ci-jointe).

M. RUFER : le Conseil communal est attaché au souhait de l'Assemblée communale sur la limitation de vitesse de cette rue.

M. RANZI : plusieurs projets de panneaux solaires, est-ce que la création de bande de recharge électrique est-elle prévue ?

M. TISSOT : négatif, actuellement il n'y a rien.

M. François STEULET : dans le projet solaire des Tilleuls, il serait envisageable d'ajouter une borne de recharge dans le projet de la Bourgeoisie.

M. RUFER : bonne nouvelle, suite à la réfection de la place de jeux, La LOTERIE ROMANDE a versé CHF 40'000. Encore en attente du positionnement de l'association ROGER FEDERER. L'inauguration sera mise en place début d'année prochaine.

M. ROSSE : le trottoir devant chez lui n'est pas déneigé et salé ainsi que le passage chez M. GRUNENWALD.

M. RUFER : en prend bonne note et le remercie pour l'information.

M. CRETIN : demande qui décide des intitulés de l'ordre du jour des Assemblées communales ?

M. RUFER : c'est le Service des communes qui valide les intitulés de l'ordre du jour.

M. MERCAY : qui sera Président le nouveau Président des Assemblées communales et comment cela se passe ?

M. RUFER : tout a été réalisé correctement, une seule candidature a été déposée et M. Eric JORAY a été élu en qualité de Président des Assemblées communales. Remerciements à M. JORAY présent ce soir pour son engagement.

M. MERCAY : rien n'a été mentionné en communiqué.

M. RUFER : fin d'une législature donc même si le Président aurait pu, il aurait dû se représenter.

Mme FLURY termine son mandat et remercie tout le monde du fond du cœur pour toutes ces années passées. L'Assemblée communale remercie chaleureusement Mme FLURY par des applaudissements.

M. RUFER remercie Mme FLURY et M. RUFER qui terminent leur mandat et qui ont œuvré durant toutes ces années pour la Commune mixte de Rossemaison.

Le Président remercie les personnes pour leur présence.

La séance est levée à 22h30.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président :

La Secrétaire :

Walter RUFER

Marie FEY